



Le 14 janvier 2013

## LE DROIT DE GREVE EXISTE-T-IL ENCORE A LA DGAC ?

L'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DGAC a déposé un préavis de grève pour la période du 10, 11 et 12 janvier 2013 pour l'ensemble des personnels de Marseille Provence.

Ce préavis faisait suite à d'interminables discussions concernant le futur bloc technique de cet organisme. Pour mémoire depuis 2005 la question est en suspend et depuis 2010 la salle IFR est fermée et la DSNA n'a toujours pas confirmé sa décision de mise en œuvre d'un nouveau bloc.

Une réunion de conciliation s'est tenue le 7 janvier 2013, mais aucune solution n'a pu être trouvée. FO déplore que la DSNA n'ait pas entendu les personnels.

En réponse à cette grève la DSNA a décidé d'astreindre un nombre très important de contrôleurs aériens et d'IESSA, bien au-delà de ce que prévoit la mise en place du service minimum à Marseille.

Face à ce constat l'ensemble des organisations syndicales a refusé de participer au GT protocolaire n° 7 du 9 janvier et a exigé et obtenu une réunion de crise avec le DSNA.

Lors de cette réunion qui s'est tenue le 10 janvier au matin la DSNA a confirmé la mise en place d'astreintes supplémentaires pour permettre la gestion de l'ensemble du trafic sans délai significatif sous prétexte d'une situation exceptionnelle (Marseille 2013 capitale européenne de la culture).

FO dénonce l'attitude de la DSNA qui remet en cause le droit de grève constitutionnel des personnels de la DGAC et n'a pas participé au GT 13 du 10 janvier après-midi.

FO proposera à l'ensemble des organisations syndicales une intersyndicale pour obtenir au plus tôt une réunion spécifique sur ce sujet et ouvrir un espace de réflexion permettant l'application des textes réglementaires.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Email :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

A....., le..... Signature

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :  
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116  
33704 MERIGNAC CEDEX**

